

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs Les Président(e)s des clubs du comité de l'Hérault de Judo Les enseignants principaux des clubs du comité de l'Hérault de Judo Les délégués nationaux et régionaux

Montpellier, le 22 avril 2022

Objet : Convocation AG annuelle et élective du comité de l'Hérault de judo le 15 mai 2022

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs, les enseignants principaux,

Mesdames, Messieurs, les délégués nationaux et régionaux,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle et élective du comité de Judo Jujitsu, Kendo et DA de l'Hérault qui se déroulera le :

Dimanche 15 mai 2022 à 9h30 Hôtel Campanile Montpellier Croix d'Argent 135 Rue Jugurtha, 34070 Montpellier

09h00 - Accueil et émargement - Ouverture de l'AG à 9h30

Vous trouverez l'ordre du jour joint à la présente convocation, ainsi que tous les documents afférents.

Nous vous rappelons que conformément à l'article 6 des statuts du comité, l'assemblée générale se compose des associations, à jour de leur cotisation de club fédérale et de l'enregistrement des licences de leurs membres pour la saison en cours.

Chaque association est représentée par son président et un autre de ses membres : l'enseignant ou tout autre membre de 16 ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association. Ou par **procuration** délivrée sur décision du comité directeur de l'association à une association présente. Dans ce cas, les voix sont détenues par le président de l'association désignée ou son suppléant. En cas d'empêchement du président, son suppléant est désigné par le comité directeur de l'association.

Les représentants doivent être titulaires de la licence de la saison en cours (2021-2022) souscrite dans l'association représentée.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur l'enseignant, Messieurs les délégués de clubs, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Magali BATON Vice-Présidente Secrétaire Générale de la FFJDA

